Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale A.A.T.L. – D.U. Monsieur Albert GOFFART Directeur C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1 B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf: 01/pfd/284280

N/Réf: AVL/KD/AND-4.15/s.486

Annexe: 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : ANDERLECHT. Route de Lennik et rue Meylemeersch.

<u>Création d'une voirie de contournement EST (campus Erasme).</u>

(Dossier traité par Mme C. Defosse)

En réponse à votre lettre du 20 septembre 2010, en référence, réceptionnée le 22 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 octobre 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les <u>remarques</u> et les <u>recommandations</u> suivantes.

La demande, qui est introduite par le département des Infrastructures de l'ULB, porte sur la création d'une voirie située en face du site classé du Vogelzang (AG 19/03/09).

Le projet s'inscrit dans un schéma directeur élaboré récemment par le bureau Agora pour améliorer la physionomie du campus Erasme qui s'est développé depuis 30 ans de manière hétérogène et désordonnée. L'une des propositions qui résulte de ce schéma directeur est la suppression des circulations périphériques autour du campus. Une voirie de contournement alternative devait donc être imaginée pour accéder au parking P1 et à la zone logistique de l'hôpital, pour maintenir un accès à la rue du Vogelzang au départ de la route de Lennik et pour réaliser une boucle de circulation.

Le dossier comprend un reportage photographique et un rapport d'incidences (janvier 2010) qui fait état des différents itinéraires envisagés par le bureau d'étude. Chacun d'eux ayant fait l'objet d'une évaluation, c'est finalement l'itinéraire 4B qui a été jugé le plus performant en terme de fonctionnalité et le moins préjudiciable pour l'environnement.

Le tracé démarre au niveau de la route de Lennik (entre l'hôtel existant et les bureaux de la SDRB). La voirie continuerait au sud du massif arbustif existant puis longerait le parking P1. Elle emprunterait ensuite le tronçon de la rue du Meylemeersch compris entre l'accès au bâtiment G de l'ULB et la rue du Vogelzang.

Le projet s'accompagne également du réaménagement complet de la chaussée, des zones de stationnement, des trottoirs et des accès aux bâtiments adjacents, de l'implantation d'un nouvel éclairage public (doté de réflecteur pour empêcher tout éblouissement vers la zone naturelle), de l'abattage de quatre arbres et d'un débroussaillage partiel des massifs existants.

La largeur de la voirie serait de 6,3 m, celle des trottoirs de 1,5 m et des marquages au sol seraient prévus pour les vélos. Tous les revêtements de sol étant imperméables, la surface serait raccordée au réseau d'égouttage existant qui serait rénové et la voirie serait équipée d'avaloirs reliés à un collecteur connecté à celui du Meylemersch et du Vogelzang.

D'après le rapport d'incidences, la CRMS comprend que le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement important du campus Erasme d'ici quelques années aux abords du site classé.

En effet, 6000 personnes devraient travailler sur le site d'ici 2013, ce qui nécessitera inévitablement une demande accrue en infrastructures, et en particulier en besoins de stationnements. L'offre passerait ainsi de 350 emplacements à 670 en 2013 (+ 320 places). Un projet d'extension du parking P1 (+196 places) serait par ailleurs déjà à l'instruction.

Bien que l'intervention projetée serait réalisée en dehors du périmètre classé du Vogelzang, la CRMS estime qu'une telle augmentation de la fréquentation du campus risque d'avoir des conséquences à moyen terme sur la conservation du site protégé, en particulier dans la rue du Vogelzang qui constitue la limite entre le site classé et le campus.

Pour décourager le trafic automobile dans la rue du Vogelzang, la Commission demande de revoir le traitement de la limite sud du projet et de ne pas élargir la voirie de la rue Meylemeersch à son débouché dans la rue du Vogelzang (tout en n'interdisant pas le passage).

Elle demande également d'opérer le bouclage de la nouvelle voirie <u>dans l'emprise</u> même du parking P1 pour favoriser la sortie des voitures directement vers la route de Lennik au nord.

Ce bouclage devrait contribuer à limiter au maximum les nuisances du trafic sur le site classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO Secrétaire G. VANDERHULST Président f.f.

C.c.: A.A.T.L. - D.M.S.